

**18.4048****Postulat Reynard Mathias.****Sexuelle Belästigung.****Wir brauchen endlich verlässliche  
Zahlen über dieses Problem****Postulat Reynard Mathias.****Il est temps d'obtenir des chiffres  
fiables sur la problématique  
du harcèlement sexuel**

---

**CHRONOLOGIE**

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 14.12.18

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 19.03.19

**Reynard** Mathias (S, VS): Je défends aujourd'hui mon postulat 18.4048, "Il est temps d'obtenir des chiffres fiables sur la problématique du harcèlement sexuel". Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat. Mais, sans grande surprise, le groupe UDC s'y oppose aujourd'hui, ce qui conduit donc à ce débat dans notre conseil.

La dernière étude réalisée en Suisse sur la problématique du harcèlement sexuel sur le lieu de travail date de 2007 et a été publiée en 2008, soit il y a plus de dix ans. Dans sa conclusion, l'étude donne les chiffres suivants. En Suisse, 6,5 pour cent des personnes ayant un statut de salarié ont été confrontées, dans l'année qui précède l'étude, à un harcèlement sexuel sur le lieu de travail: les femmes – 10,3 pour cent, ce qui est nettement plus que les hommes, concernés pour 3,5 pour cent d'entre eux. Sur l'ensemble de la vie professionnelle, 18,1 pour cent des salariés ont été au moins une fois harcelés sexuellement sur le lieu de travail; c'est 28,3 pour cent des femmes et 10 pour cent des hommes.

Selon une étude de l'Institut français d'opinion publique, réalisée en 2018, plus d'une Française sur trois a été victime de harcèlement sexuel sur son lieu de travail au cours de sa carrière. Au Canada, pour ne prendre que deux exemples différents, une étude semblable a été réalisée en 2017 et arrive au même constat: environ un tiers des femmes ont subi un cas de harcèlement sexuel au travail, 21 pour cent ont été confrontées directement à une situation de violence.

Il n'existe aucune étude sur l'ensemble de notre pays sur la problématique du harcèlement de rue. La ville de Lausanne a néanmoins réalisé un sondage en 2016, et les résultats sont inquiétants. Vous en avez certainement déjà pris connaissance: 72 pour cent des femmes entre 16 et 25 ans interrogées par la ville de Lausanne ont expliqué avoir été confrontées au moins une fois à un épisode de harcèlement de rue à Lausanne lors des douze derniers mois. 72 pour cent! Pour 50 pour cent des victimes, les épisodes de harcèlement se sont produits au moins une fois par mois. 63 pour cent des victimes ont dit avoir été insultées; 32 pour cent ont dit avoir subi des attouchements. Enfin, selon une étude réalisée au sein de l'Union européenne en 2014, près d'une femme sur deux subit un acte de harcèlement sexuel depuis l'âge de quinze ans.

Ces chiffres font froid dans le dos. Il est donc nécessaire d'avoir des données actualisées dans notre pays, afin de nous permettre de connaître l'évolution de la problématique du harcèlement sexuel au travail entre 2008 et aujourd'hui et de disposer enfin de chiffres sur le harcèlement de rue, chiffres qui manquent jusqu'à présent au niveau suisse. Surtout, il est nécessaire de connaître ce phénomène et son ampleur pour pouvoir agir, avoir une vue d'ensemble et définir les champs d'action, les possibilités, les mesures à prendre pour lutter contre ce fléau.

Une telle étude et une telle collecte de statistiques correspondraient d'ailleurs complètement aux objectifs de l'article 11 de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, la fameuse Convention d'Istanbul, que la Suisse vient de ratifier – nous en avions parlé il y a quelques mois dans ce même Parlement.



## AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Frühjahrssession 2019 • Zwölfte Sitzung • 19.03.19 • 08h00 • 18.4048  
Conseil national • Session de printemps 2019 • Douzième séance • 19.03.19 • 08h00 • 18.4048



Depuis l'apparition du phénomène "Me Too", qui a révélé l'ampleur du harcèlement sexuel dont sont victimes les femmes, aucune action concrète n'a été entreprise par la Confédération. Aucune. Alors qu'autour de nous, l'immense majorité des pays a réagi avec des mesures de prévention, de sensibilisation, des campagnes d'affichage, de la sensibilisation dans les écoles ou encore des mesures de répression comme on peut le voir dans de nombreux pays voisins, la Suisse reste figée dans un immobilisme coupable.

Par ce postulat, nous ne demandons pas la lune. Juste une étude afin d'obtenir des chiffres fiables, utiles, qui pourraient nous permettre de prendre ensuite des mesures contre ce fléau qu'est le harcèlement sexuel, qu'il se passe dans la rue ou sur le lieu de travail.

Je vous remercie de soutenir ce postulat, qui est d'ailleurs soutenu par le Conseil fédéral.

**Grin** Jean-Pierre (V, VD): Monsieur Reynard, vous demandez des statistiques sur ce sujet. C'est vrai que c'est un problème. Mais ne pensez-vous pas qu'au lieu de se focaliser sur des statistiques, qui exigent un certain travail, il vaudrait mieux se concentrer sur la recherche de solutions pour régler ce problème dans le cadre de l'éducation ou autre? Etablir des statistiques nous montrera qu'il y a un problème, mais n'aidera pas à le résoudre.

**Reynard** Mathias (S, VS): Monsieur Grin, en effet, peut-être, c'est d'ailleurs ce que j'ai essayé de faire une dizaine de fois dans notre Parlement depuis 2011, en proposant une campagne d'affichage au niveau national contre le harcèlement sexuel; en proposant de condamner pénalement le harcèlement de rue; en proposant une campagne de sensibilisation dans les écoles; en proposant des actions de sensibilisation dans les entreprises; en proposant de sensibiliser le personnel enseignant et d'effectuer un travail dans l'éducation. Mais vous, et votre groupe, avez refusé toutes ces propositions. J'essaie donc de proposer quelque chose de plus modéré, soit effectivement de réaliser une étude.

**Herzog** Verena (V, TG): Lassen Sie mich eine Vorbemerkung machen: Das Thema sexuelle Belästigung soll keineswegs heruntergespielt werden. Sexuelle Übergriffe und Belästigungen sind ein No-go und sollen entsprechend geahndet werden. Die Haltung der SVP zu Sexualdelikten ist klar und deutlich. Die SVP-Fraktion hat sich schon vermehrt selber zu diesem Thema geäussert und den Bundesrat befragt.

Die Statistiken zeigen eine eindeutige Sprache. Das Problem hat sich mit der Zuwanderung massgeblich verschärft. Vor dieser Tatsache dürfen wir die Augen nicht verschliessen. Ein kleines Beispiel: Ausländer wurden 2017 dreimal häufiger der sexuellen Nötigung beschuldigt als Schweizer. Das gleiche Muster zeigt sich auch bei den rund tausend Fällen von sexueller Belästigung. Noch frappernd sind die Relationen bei Vergewaltigungen. Hier gelten fünfmal häufiger Ausländer als Täter. Die Fakten und Statistiken liegen also auf dem Tisch. Es braucht keine weiteren Studien und keine neuen Verwaltungsberichte.

Die Aussage, dass letztmals vor mehr als zehn Jahren eine Studie dazu durchgeführt wurde, ist falsch. 2013 führte HR Today mit der Universität Lausanne und mit der finanziellen Unterstützung des Schweizerischen Nationalfonds eine Befragung zum Thema sexuelle Belästigung am Arbeitsplatz in der Schweiz durch. Es gibt eine Studie des Meinungsforschungsinstituts GfK von 2017, in der es um die Zahl der Belästigungen an Schweizer Arbeitsplätzen ging. Die aktuelleren internationalen Studien, die im Postulat genannt sind, liegen ebenfalls auf dem Tisch. Die Befunde sind überall in etwa identisch.

Sexuelle Belästigung ist beim Seco ein Thema und natürlich beim Eidgenössischen Büro für die Gleichstellung von Frau und Mann. Kantone, Hochschulen, Städte und auch zahlreiche gesellschaftliche Akteure befassen sich mit dem Problem. Der Medienhype um Me Too war ebenfalls beträchtlich. Aktuelles Zahlenmaterial ist zudem beim BFS erhältlich.

AB 2019 N 438 / BO 2019 N 438

Die falsche Behauptung führt mich zur Annahme, dass es hier um Alarmismus und Profilierung geht und nicht so sehr um die Sache. Es ist derselbe übertriebene Alarmismus, der Ende 2017 zu diesem seltsamen Merkblatt der Verwaltungsdelegation zuhanden von uns Parlamentarierinnen und Parlamentariern zur Thematik sexuelle Belästigung geführt hat. Das Merkblatt wurde dann als "Realsatire" bezeichnet. Und auch von linker Seite gab es Kritik an dieser Hysterie. Die Zeitungen titelten: "Flirten leichtgemacht: Merkblatt sorgt für Spott und Ärger". Kollege Reynard hat zum Thema sexuelle Belästigung ja schon x Vorstösse eingereicht. Es stellt sich die Frage, ob womöglich im Wallis ein akutes und offensichtlicheres Problem besteht. Die Frage lasse ich unbeantwortet. Mit diesem Alarmismus laufen wir einerseits Gefahr, dass der ganz normale Umgang zwischen Mann und Frau, der auch gegenseitig mal ein Kompliment erlaubt – vielleicht erwünscht oder mal auch weniger erwünscht –, mit solchen Diskussionen strapaziert und sogar gefährdet wird. Aber noch viel schlimmer ist die Tatsache, dass andererseits mit diesen Nebelpetarden die wirklichen Opfer sexueller Übergriffe eigentlich vergessen gehen.



## AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Frühjahrssession 2019 • Zwölfte Sitzung • 19.03.19 • 08h00 • 18.4048  
Conseil national • Session de printemps 2019 • Douzième séance • 19.03.19 • 08h00 • 18.4048



Sie haben leider nichts von neuen Studien und Verwaltungsberichten.  
Ich bitte Sie, das Postulat abzulehnen.

**Amaudruz** Céline (V, GE): Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre de l'UDC, tout comme vous Madame Herzog. L'UDC est le parti qui se bat pour défendre les victimes, condamner les criminels, voire les expulser s'ils sont étrangers. Aujourd'hui, on sait que beaucoup de personnes qui sont victimes de harcèlement sexuel n'osent pas aller déposer plainte; donc on ne connaît pas la réalité. Comment pouvez-vous, vous qui êtes membre de l'UDC, parti qui défend les victimes, justifier le fait de ne pas soutenir ce postulat?

**Herzog** Verena (V, TG): Ja, Frau Kollegin Amaudruz, das ist wirklich eine richtige Feststellung und eine gute Frage. An diesem Problem müssen wir arbeiten. (*Teilweise Heiterkeit*)

**Berset** Alain, conseiller fédéral: Le Conseil fédéral vous invite à accepter ce postulat. Nous vous invitons à accepter ce postulat parce que, effectivement, il y a encore des améliorations que nous pouvons faire pour mieux comprendre la situation actuelle.

Tout d'abord, j'aimerais rappeler qu'on ne peut tolérer le harcèlement de rue ou le harcèlement sexuel sur le lieu de travail, et j'aimerais également rappeler ici que ces comportements sont réprimés par le Code pénal et par le Code civil et que la loi sur l'égalité considère également le harcèlement sexuel sur le lieu de travail comme une forme de discrimination.

Nous avons la statistique de la criminalité qui fait état des délits enregistrés par la police. Nous savons, par exemple pour l'année 2017, que 1168 délits de harcèlement sexuel ont été enregistrés, dont 1065 à l'encontre de femmes. Cette statistique existe depuis un certain nombre d'années. Cela dit, à côté de cela, nous devons constater que des études locales, comme celle par exemple réalisée à Lausanne en 2016 et qui a été mentionnée, laissent supposer que le nombre de femmes victimes de harcèlement sexuel dans l'espace public est bien plus important que ne le montrent les statistiques officielles. Dans ce cadre, si on veut affiner la compréhension du phénomène, mieux comprendre la situation, les études de prévalence peuvent être utiles pour avoir une vision complète de l'ampleur et de l'évolution de ces délits. Ce sont des études qui permettent de recenser des infractions dont la police n'a pas eu connaissance, et ce notamment au moyen d'enquêtes auprès d'un échantillon représentatif de la population.

Dans ce cadre, j'aimerais vous rappeler également la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Cette convention dite d'Istanbul, qui a été ratifiée par la Suisse le 14 décembre 2017, est entrée en vigueur le 1er avril 2018. Elle impose à la Suisse d'effectuer des études basées sur des enquêtes auprès de la population afin d'évaluer l'étendue et l'évolution de toutes les formes de violence entrant dans le champ d'application de la convention, ce qui comprend aussi le harcèlement de rue et le harcèlement sexuel sur le lieu de travail.

Monsieur Reynard l'a dit à l'appui de son postulat: rien n'a été fait depuis 2007 et depuis toute la discussion autour du mouvement "Me Too". On n'a pas, à ce moment, découvert le phénomène; il existe et il est connu depuis longtemps. Des actions sont menées concrètement par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes et par les cantons. Un soutien est accordé à des programmes concrets réalisés depuis un grand nombre d'années. Mais l'ampleur du phénomène, et notamment sa médiatisation en 2017, a permis d'une nouvelle façon de prendre conscience de ce phénomène, qui n'est pas seulement caché, mais qui peut concerner toutes et tous.

Je ne crois pas qu'on soit resté sans rien faire. C'est clair qu'on n'a pas tout changé en 2018; les actions se poursuivent, on doit accentuer les efforts. Mais pour le faire et pour prendre de bonnes décisions, on a besoin d'avoir la compréhension la plus précise possible du phénomène, et c'est dans ce sens que le Conseil fédéral vous invite à accepter le postulat.

**La presidente** (Carobbio Guscetti Marina, presidente): Il Consiglio federale propone di accogliere il postulato.

### Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 18.4048/18496)

Für Annahme des Postulates ... 93 Stimmen

Dagegen ... 68 Stimmen

(11 Enthaltungen)